

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

Arrêté du 10 6 NOV 2015

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire de documentation de classe supérieure du ministère de la culture et de la communication organisé au titre de l'année 2015

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2013-830 du 16 septembre 2013 modifié portant statut particulier du corps des secrétaires de documentation du ministère de la culture ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2013 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de secrétaire de documentation de classe supérieure et au grade de secrétaire de documentation de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 27 mars 2015 autorisant l'ouverture, au titre de l'année 2015, d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire de documentation de classe supérieure du ministère de la culture et de la communication,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Laurent CREUZET, chargé d'études documentaires principal, responsable de la régie des oeuvres, musée du Louvre, est désigné en qualité de président du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire de documentation de classe supérieure du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2015.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Geneviève AITKEN, chargée d'études documentaires principale, responsable de la documentation des collections, musée Rodin.

- Madame Cécile COURTAUD, chargée d'études documentaires, chargée de la documentation mutualisée du service des patrimoines, direction régionale des affaires culturelles d'Alsace ;
- Monsieur Thierry GUILPIN, chargé d'études documentaires, département des archives privées, Archives nationales .

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Madame Geneviève AITKEN, chargée d'études documentaires principale, responsable de la documentation des collections, musée Rodin.

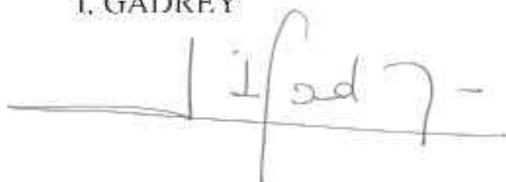
Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 10 6 NOV 2015

La ministre de la culture et de la communication,
Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,

I. GADREY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'I. Gadrey', written over a horizontal line.